



<b>Code mesure LEADER : 411</b> <b>Dispositif PDRH : 111B</b>	<b>Sensibiliser et Former les acteurs secteur agricole</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le développement de la sensibilisation et de la formation des acteurs locaux est l'indispensable action pour impulser des changements dans les comportements et les pratiques agricoles :</p> <p>Valoriser les produits locaux de qualité - « Développer des filières économiques locales » (Fiche action n° 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Soutenir le développement d'une production locale de qualité</li> <li>↳ favoriser l'émergence de filières énergétiques locales</li> </ul> <p>Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie du territoire - « Inciter aux comportements éco-responsables » (Fiche action n° 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Promouvoir les économies d'énergies au niveau des exploitations agricoles</li> </ul> <p>Expérimenter et démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie au quotidien en développant des exemples d'usages</li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Faire évoluer les modes de vie et les gestes du quotidien du monde agricole</p> <p>Evolution des installations énergétiques des exploitations agricoles</p> <p>Diminution des dépenses énergétiques,</p> <p>Diversifications des sources énergétiques</p> <p>Développement de filières locales énergétiques</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Actions de sensibilisation sur la réduction de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables (conseil sur les économies d'énergie sur les différents postes, promotion des systèmes de cultures économes en énergie, développement des énergies renouvelables ...)</li> <li>↳ Organisation de temps d'échanges, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes (ex : économies d'énergie, valorisation de produits locaux)</li> <li>↳ Organisation de journées portes ouvertes pour parrainer et accompagner l'installation et conversion en agriculture biologique.</li> <li>↳ Formation-action autour des systèmes fourragers économes en intrants</li> <li>↳ Action d'information concernant les références techniques en production légumière en démarche qualité ou en agriculture biologique pour diversifier la gamme de légumes répondant aux demandes locales et régionales</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires :</p> <p>Les établissements publics,</p> <p>Associations,</p> <p>Centres de formation agricoles</p> <p>Bénéficiaires ultimes :</p> <p>Actifs agricoles, forestiers, propriétaires forestiers, élus des communes forestières,</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements matériels :</p> <p>Frais afférents à l'installation du dispositif de démonstration, à son entretien, à son suivi dans la limite de 20% du coût global de l'action</p> <p>autres coûts directs dédiés à l'action éligible</p> <p>Investissements immatériels :</p>



<b>Code mesure LEADER : 411</b> <b>Dispositif PDRH : 111B</b>	<b>Sensibiliser et Former les acteurs secteur agricole</b>	
	études frais personnel frais de structure dédiés à l'action éligible	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<b>Le taux d'aide cofinancée maximum est de 100%</b>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale	
<b>Indicateurs</b>		
<b>De réalisation</b>	Nombre d'outils de diffusion réalisés Nombre de jours de sensibilisation / formation Nombre d'agriculteurs mobilisés autour des économies d'énergies	<b>4</b> <b>3 jours</b> <b>10%</b>
<b>De résultat</b>	Nombre d'actions de promotions et de formations menées autour de des énergies renouvelables Réduction des coûts de production	<b>10</b> <b>% à déterminer</b>



<b>Code mesure LEADER : 411</b> <b>Dispositif PDRH : 121C</b>	<b><i>Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles valorisant l'utilisation d'énergies renouvelables</i></b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le secteur agricole est un secteur économique en cours de mutation sur le territoire du Pays du Trégor-Goëlo, notamment fragilisé par une forte pression foncière sur les zones littorale et urbaine au profit des zones urbanisées. Le Pays souhaite favoriser le développement de nouvelles pratiques agricoles et expérimenter des réponses adaptées aux besoins des exploitants agricoles en terme de performance énergétique.</p> <p>Favoriser l'émergence de filières énergétiques locales - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2)</p> <p>↳ Accompagner l'émergence de filières énergétiques locales (valorisation énergétique des déchets et filière de méthanisation, filière éco-construction, ...)</p> <p>Expérimenter et démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergies - « <b>Inciter aux comportements éco-responsables</b> » (Fiche action n° 3)</p> <p>↳ Démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie au quotidien en développant des exemples d'usages</p>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Faire évoluer les modes de vie et les gestes du quotidien</p> <p>Dynamiser les territoires rétro-littoraux et intérieurs et assurer un développement équilibré des territoires</p> <p>Contribuer à diversifier l'économie rurale et notamment des activités agricoles sur le territoire</p> <p>Ouvrir pour une culture du développement durable</p> <p>Développer une agriculture durable sur le territoire</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<p>↳ Réalisation d'études de faisabilité</p> <p>↳ investissements pour la production ou les économies d'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pompe à chaleur collective pour les serres,</li> <li>système de refroidisseur de tank à lait,</li> <li>chauffe eau solaire,</li> <li>panneau photovoltaïque</li> <li>...</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires :</p> <p>Les agriculteurs (individuels, en société)</p> <p>Les associations et centres de formation agricoles s'ils mettent en valeur une exploitation agricole</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements matériels :</p> <p>Equipement pour la production énergie renouvelable ou les économies d'énergies</p> <p>Autres coûts directs dédiés à l'action éligible</p> <p>Investissements immatériels :</p> <p>études préalables dans la limite de 10% du montant des travaux concernés</p>
<b>Taux de l'aide cofinancé</b>	<p><b>Le taux d'aide cofinancé maximum de 40%, 50% pour les jeunes agriculteurs</b></p>
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale</p>



Code mesure LEADER : 411 Dispositif PDRH : 121C	<b><i>Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles valorisant l'utilisation d'énergies renouvelables</i></b>	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'exploitations bénéficiaires de l'aide Effet sur la consommation d'énergie Montant total des investissements	<b>8</b> - 20% Kwh
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre de site pilotes mis en place Nombre de kwh produits	<b>5</b> à déterminer



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 311</b>	<b>Aider à la création et au développement de point de vente collectif des producteurs locaux</b>	
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>		
<p>La vente directe permet une valorisation de nos produits locaux et par la même de notre territoire, c'est la raison pour laquelle le pays du Trégor-Goëlo souhaite inciter la création et le développement de ces lieux de rencontre et de commercialisation entre les producteurs locaux et les consommateurs.</p> <p>Valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe - « Développer des filières économiques locales » (Fiche action n° 2)</p>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>		
<p>Contribuer à diversifier l'économie rurale et notamment des activités agricoles sur le territoire</p> <p>Dynamiser les territoires rétro-littoraux et intérieurs et assurer un développement équilibré des territoires</p> <p>Renforcer l'image de l'agriculture auprès de la population locale et touristique</p> <p>Maintenir une agriculture de proximité pour renforcer l'échange ville-campagne</p>		
<b>Actions éligibles</b>		
☞ Accompagnement et soutien aux démarches collectives de type points de vente directes		
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <p>Chef d'exploitation,          Entreprise agricole          Personne morale de forme civile ou commerciale ( EARL, SCEA, SARL,...)          Regroupement de membres de ménage agricoles exerçant une activité agricole (Association GIE)</p> <p>Bénéficiaires inéligibles : coopératives agricoles et aquaculteurs</p>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements matériels :</p> <p>Acquisition, aménagements et équipement de locaux liés à l'action sur ou hors de l'exploitation, de points de vente directe pour des produits provenant ou pas de l'exploitation</p> <p>Investissements immatériels :</p> <p>Frais de communication dans le cadre de la réalisation d'un point de vente          Etudes préalables (étude de marché, de faisabilité, évaluation...)</p>	
<b>Taux de l'aide publique cofinancée</b>	<p>Le taux d'aide maximum est de 60% pour les opérations de type matériel et de 80% pour celles de type immatériel (étude, communication ...)</p> <p>Par ailleurs lorsque le soutien est susceptible de fausser la concurrence cette aide sera soumise aux règles des aides de minimis (Règlement 1998/2006) avec notamment un plafond d'aide de minimis de 200 000€ sur 3 exercices fiscaux.</p>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficiaire d'une dimension pluri-communale</p>	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de bénéficiaires concernées Nombre de structures créées	5 3
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre d'emploi créés ou maintenus Nombres de partenariat réalisés	3 10



Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 312	<b>Aider à la création et au développement de point de vente collectif des producteurs locaux</b>	
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>		
<p>La vente directe permet une valorisation de nos produits locaux et par la même de notre territoire, c'est la raison pour laquelle le pays du Trégor-Goëlo souhaite inciter la création et le développement de ces lieux de rencontre et de commercialisation entre les producteurs locaux et les consommateurs.</p> <p>Valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe - « Développer des filières économiques locales » (Fiche action n° 2)</p> <p>↳ Soutenir la création de lieux de rencontre et de commercialisation entre producteurs et consommateurs</p>		
<b>Effets attendus sur le territoire</b>		
<p>Contribuer à diversifier l'économie rurale et notamment des activités agricoles sur le territoire</p> <p>Dynamiser les territoires rétro-littoraux et intérieurs et assurer un développement équilibré des territoires</p> <p>Renforcer l'image de l'agriculture auprès de la population locale et touristique</p> <p>Maintenir une agriculture de proximité pour renforcer l'échange ville-campagne</p>		
<b>Actions éligibles</b>		
<p>↳ Accompagnement et soutien aux démarches collectives de type points de vente collectifs,</p> <p>↳ Mise en place marchés des producteurs,</p> <p>↳ Création d'épicerie collective (SCOP Panier Bio),</p>		
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <p>Micro-entreprises (recommandation 2003/361/CE)</p> <p>Bénéficiaires inéligibles : entreprise du secteur agricole, agro-alimentaire et forestier</p>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements matériels :</p> <p>Acquisition, aménagements et équipement de locaux</p> <p>Investissements immatériels :</p> <p>Frais de communication</p> <p>Etudes préalables (étude de marché, de faisabilité, évaluation...)</p>	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<p><b>Le taux d'aide maximum de 60% pour les dépenses matérielles et de 80% pour les dépenses immatérielles</b></p> <p>Par ailleurs lorsque le soutien est susceptible de fausser la concurrence cette aide sera soumise aux règles des aides de minimis (Règlement 1998/2006) avec notamment un plafond d'aide de minimis de 200 000€ sur 3 exercices fiscaux.</p>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficiaire d'une dimension pluri-communale</p>	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>Nombre de bénéficiaires concernées</p> <p>Nombre de structures créées</p> <p>Nombre de marchés mis en place</p>	<p>5</p> <p>2</p> <p>2</p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Nombre d'emploi créés ou maintenus</p>	<p>2</p>



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 313</b>	<b><i>Développer et promouvoir un tourisme rural durable</i></b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le pays du Trégor-Goëlo souhaite développer un tourisme rural respectant une certaine éthique dont les composantes sont la protection de la nature et les retombées directes aux populations locales, leur permettant de contribuer à leur bien-être. C'est à dire un tourisme qui tend à minimiser l'impact sur l'environnement naturel pour sa préservation à long terme, mais également qui implique une participation active des populations locales (agriculteur, artisans, ect...) :</p> <p>Structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2)</p> <p>↳ Faire émerger et soutenir la création d'activités en milieu rural s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels locaux et les ressources du territoire</p> <p>↳ Accompagner le développement de l'agritourisme et renforcer la fonction éducative de l'accueil à la ferme</p> <p>Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie du territoire - « <b>Inciter aux comportements éco-responsables</b> » (Fiche action n° 3)</p> <p>Promouvoir et inciter au tourisme durable</p> <p>↳ Eduquer et sensibiliser aux circuits courts et à l'empreinte écologique des aliments</p>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Faire du tourisme un outil de développement rural</p> <p>Contribuer à diversifier l'économie rurale sur le territoire</p> <p>Dynamiser les territoires rétro-littoraux et intérieurs et assurer un développement équilibré des territoires</p> <p>Renforcer l'image de l'agriculture auprès de la population locale et touristique</p> <p>Elévation de la fréquentation touristique en milieu rural</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<p>↳ Création/ développement de circuit randonnées</p> <p>↳ Organisation et animation de la concertation entre acteurs (collectivités, Pays touristique, structures de l'accompagnement et associations) pour développer des partenariats</p> <p>↳ Réalisation d'un diagnostic de l'agritourisme en Trégor Goëlo, via un SIG de Pays</p> <p>↳ Accompagnement des professionnels du tourisme dans des démarches de qualité de type écolabel et au tourisme social (animation)</p> <p>↳ Développement des pôles touristiques structurants : équipements en terme de scénographie, création d'outils pédagogiques, création d'itinéraire d'interprétation et de sentiers à thème, création de journée événementiel</p> <p>↳ Structuration de l'accueil-information-promotion touristique du Trégor rural</p>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <p>Collectivité territoriale et leur groupement,</p> <p>Les associations,</p> <p>Les entreprises,</p> <p>Les établissements publics,</p> <p>Les chambres consulaires</p> <p>...</p> <p>Bénéficiaires inéligibles : actifs agricoles</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements matériels :</p> <p>Equipement de pleine nature</p> <p>Investissements et équipements liés à la création de circuits de randonnées (conception, signalétique, ...)</p> <p>Investissements et équipement liés à la création d'événements culturels (scénographie, mise en lumière, ...)</p> <p>Outils de sensibilisation, de communication et de promotion</p>



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 313</b>	<b><i>Développer et promouvoir un tourisme rural durable</i></b>	
	<p>signalétique, infrastructure d'information et d'accès au site  équipements liés à la création de système d'information locaux en réseaux  outils informatiques  équipements liés à la mise en place de journées promotionnelles autour des produits locaux</p> <p>Investissements immatériels :  études, diagnostics, temps d'animation, de conception d'outils et de concertation  études pour la création de nouveaux partenariats, la mise en réseau, l'appui technique aux porteurs de projets  frais de personnel et prestation externes  communication, promotion,  développement d'application pour les systèmes d'information (TIC)  ...</p>	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<p><b>Le taux d'aide cofinancé maximum est de 100%</b></p> <p>Par ailleurs lorsque le soutien est susceptible de fausser la concurrence cette aide sera soumise aux règles des aides de minimis (Règlement 1998/2006) avec notamment un plafond d'aide de minimis de 200 000€ sur 3 exercices fiscaux.</p>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale</p>	
<b>Indicateur</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>Nombre de nouvelles infrastructures touristiques</p> <p>Nombre de professionnels du tourisme intégrés dans une démarche de qualité</p>	<p><b>3</b></p> <p><b>10%</b></p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Nombre de pôle de découverte du pays développés, équipés</p> <p>Nombre de sentiers créer</p> <p>Nombre d'outil de communication créée</p>	<p><b>7</b></p> <p><b>5</b></p> <p><b>7</b></p>





<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 321 A</b>	<b>Favoriser et Développer l'accès aux services à la population</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le Pays du Trégor-Goëlo est confronté à une demande de plus en plus forte en matière de services de la part d'une population âgée en augmentation mais aussi d'une population de jeunes ménages arrivés sur les communes limitrophes des zones d'emploi de Lannion, Tréguier et Paimpol du fait de la hausse du coût du foncier.</p> <p>Le Pays du Trégor-Goëlo souhaite améliorer la distribution des services sur son territoire par la mise en œuvres des actions ci-dessous, afin d'améliorer la qualité de vie des populations sur le territoire et de maintenir le potentiel attractif du territoire :</p> <p>Favoriser l'accès aux services et la mobilité des personnes « <b>Recherche d'équilibre entre les usages et fonctions de l'espace</b> » (Fiche action n° 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Garantir le maillage d'offre de services sur le territoire et améliorer les points d'accueil du public</li> <li>↪ Créer une plateforme des services à la personne pour renforcer et professionnaliser les associations de services à la personne</li> <li>↪ Mettre en place un observatoire de la demande sociale aux échelles intercommunales afin d'anticiper l'évolution de la demande</li> <li>↪ Favoriser la mobilité des personnes</li> </ul> <p>Maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Créer des espaces multi-usages en zone périurbaine et littorale</li> </ul> <p>Gérer les ressources humaines pour conforter les filières économiques locales - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Développer les initiatives favorisant l'insertion et l'amélioration des conditions de vie et de logements des saisonniers (saisonniers agricoles, touristiques et ostréicoles)</li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Réussir la mixité du territoire, entre usages et paysages, en développant une approche transversale et concertée pour penser autrement l'aménagement du territoire</p> <p>Maintenir la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités territoriales</p> <p>Evolution de la Qualité du service rendu</p> <p>Evolution des modalités de transport</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Animation et Equipements des Maisons de services à la population (matériels informatiques et petits équipements, ...),</li> <li>↪ Animation et mis en place d'une Charte de qualité des prestataires de services,</li> <li>↪ Réalisation d'études de faisabilité (plateforme de service à la personne, ...),</li> <li>↪ Création d'un portail Internet ou d'un numéro d'appel unique pour renforcer et professionnaliser les associations de services à la personne,</li> <li>↪ Mise en réseau des acteurs ( ex : dans le cadre de la mise en place d'un observatoire de la demande sociale),</li> <li>↪ Réalisation d'études et d'enquêtes qualitatives auprès de la population (ex : Mettre en place un observatoire de la demande sociale aux échelles intercommunales afin d'anticiper l'évolution de la demande),</li> <li>↪ Développer les transports souples à la demande pour les personnes à mobilité réduite (réalisation d'études de faisabilité, aide à l'achat de matériel roulant),</li> <li>↪ Faciliter la mobilité des personnes, en particulier des jeunes et personnes en insertion (animation et mise en réseau des acteurs autour de la thématique de la mobilité, aide à l'achat de matériel roulant)(ex : auto-école sociale,...),</li> <li>↪ Appui à la création d'espaces de loisirs verts (reconversion de friches industrielles en jardins partagés, ...)</li> <li>↪ Appui à la création d'espaces à vocation agricole répondant aux demandes locales en matière de service, d'accueil et de loisirs</li> <li>↪ Réalisation d'études et préconisations visant à trouver des solutions pérennes à l'hébergement et à l'emploi des saisonniers (projet d'étude sur le logement des saisonniers porté par le Pays du Trégor-Goëlo en partenariat avec la MSA et l'ANAH, ...)</li> <li>↪ Appui à l'organisation du transport des saisonniers</li> <li>↪ Création d'un réseau d'emplois et d'employeurs saisonniers</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	Bénéficiaires finaux : Collectivité territoriale et leur groupement, Groupement Intérêt Public, Organismes consulaires



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 321 A</b>	<b>Favoriser et Développer l'accès aux services à la population</b>	
	<p>Les maîtres d'ouvrages privés sont éligibles s'ils s'intègrent dans un projet global de territoire ou relevant d'une action d'intérêt général</p> <p>Les associations</p> <p>Les groupements d'employeurs associatifs, société coopérative d'intérêt collectif</p> <p>...</p> <p>Bénéficiaires inéligibles : les particuliers et les entreprises</p>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissement immobilier :</p> <p>Plafond de dépenses éligibles de 100 000.00€</p> <p>Investissements matériels :</p> <p>Investissements liés à la création d'espaces multi-usages</p> <p>investissements liés à l'équipement des Maisons de services</p> <p>outils de sensibilisation, de communication et de promotion</p> <p>matériels informatiques</p> <p>achat de matériel roulant</p> <p>Investissements immatériels :</p> <p>études, enquêtes qualitatives</p> <p>animation, de conception d'outils et de concertation</p> <p>frais de personnel (salaire et charges...)</p> <p>frais de structure dédiés à l'action éligible</p> <p>...</p>	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<b>Le taux d'aide cofinancée maximum de 100%</b>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide au démarrage : Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans</p> <p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale</p>	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>Nombre d'actions aidées :</p> <p>Volumes total des investissements :</p>	<p>13</p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Nombre de Maisons de développement inscrites dans une Charte de qualité :</p> <p>Nombre d'associations regroupées au sein de la plateforme</p> <p>Nombre de transports souples créés/</p> <p>Etudes et outils mis en place pour améliorer les conditions de vie et de logements des saisonniers</p> <p>Nombre d'espaces multi-usages créés</p>	<p>6</p> <p>2</p> <p>2</p> <p>1</p> <p>3</p>



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 321 B</b>	<b>Favoriser et Développer l'accès aux produits locaux de qualité</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le développement de filières alimentaires courtes doit contribuer à la diversification de l'économie rurale et constitue une réponse aux défis énergétiques et à la pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles du territoire.</p> <p>Par leur dimension collective, ces démarches visent en outre à renforcer le lien et l'échange ville-campagne/littoral-rural favorisant une meilleure compréhension des enjeux respectifs.</p> <p>Valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organiser et structurer les filières courtes de la production à la distribution sur le Pays du Trégor Goëlo</li> </ul> <p>Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie du territoire -- « <b>Inciter aux comportements éco-responsables</b> » (Fiche action n° 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Eduquer et sensibiliser aux circuits courts et à l'empreinte écologique des aliments</li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Réussir la mixité du territoire, entre usages et paysages, en développant une approche transversale et concertée pour penser autrement l'aménagement du territoire</p> <p>Maintenir la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités territoriales</p> <p>Faire évoluer les modes de vie et les gestes du quotidien</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organisation de temps d'échanges, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes à destination grand public</li> <li>↳ Organisation et animation de journées promotionnelles et de temps forts autour des produits locaux de qualité (Mise en place de « petits déj bio à la ferme » dans le cadre de la semaine de la bio et du commerce équitable, ...)</li> <li>↳ Appui à l'organisation collective des agriculteurs en créant des relais locaux ou en s'appuyant sur des relais locaux existants pour la transformation et la distribution des produits de qualité, (plate forme de distribution...)</li> <li>↳ Mise en relation et coordination entre collectivités territoriales et producteurs locaux pour renforcer l'intégration des produits locaux de qualité dans la restauration collective,</li> <li>↳ Réalisation d'études de marché et identification des conditions d'achat, des contraintes techniques et juridiques pour connaître les conditions favorables à la structuration des filières courtes,</li> <li>↳ Définition et élaboration d'une Charte reliant l'ensemble de la filière (empreinte écologique des modes de production, de transformation et de distribution des produits),</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivité territoriale et leur groupement,</li> <li>Groupement Intérêt Public,</li> <li>Organismes consulaires</li> </ul> <p>Les maîtres d'ouvrages privés sont éligibles s'ils s'intègrent dans un projet global de territoire ou relevant d'une action d'intérêt général</p> <p>Les associations</p> <p>Les groupements d'employeurs associatifs, société coopérative d'intérêt collectif</p> <p>...</p> <p>Bénéficiaires inéligibles : les particuliers et les entreprises</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissement immobilier :</p> <p>Plafond de dépenses éligibles de 100 000.00€</p> <p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>outils de sensibilisation, de communication et de promotion</li> <li>matériels informatiques</li> </ul> <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>études, enquêtes qualitatives</li> <li>animation, de conception d'outils et de concertation</li> </ul>



Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 321 B	<b>Favoriser et Développer l'accès aux produits locaux de qualité</b>	
	frais de personnel (salaire et charges...) frais de structure dédiés à l'action éligible ...	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<b>Le taux d'aide cofinancée maximum de 100%</b>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide au démarrage : Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans</p> <p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale</p>	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>Nombre d'actions aidées :</p> <p>Nombre de relais locaux créés</p> <p>Nombre de projet de circuit de distribution mis en place</p> <p>Nombre de journées promotionnelles et de temps forts autour des produits locaux de qualité</p>	<p>10</p> <p>1</p> <p>3</p> <p>5</p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Nombre de restaurants collectifs ayant intégrés les produits locaux de qualité</p> <p>Pourcentage de produits bio dans la restauration collective (Objectifs Grenelle de l'environnement)</p>	<p>15</p> <p>20%</p>



<p>Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 321 C</p>	<p><b>Favoriser et Développer l'éco-citoyenneté et l'utilisation des énergies renouvelables</b></p>
<p align="center"><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	
<p>Le développement de filières économiques énergétiques doit contribuer à la diversification de l'économie rurale et constitue une réponse aux défis énergétiques et à la pression foncière qui s'exerce sur les terres agricoles du territoire.</p> <p>Le développement de l'éducation et de la formation des acteurs locaux est l'indispensable action pour impulser des changements dans les comportements et les modes de vie. Dès lors, cette prise de conscience apparaît primordiale car elle conditionne la mise en oeuvre du plan de développement sur le territoire.</p> <p>Favoriser l'émergence de filières énergétiques locales - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Accompagner l'émergence de filières énergétiques locales (valorisation énergétique des déchets et filière de méthanisation, filière éco-construction, ...)</li> <li>↳ Organisation de temps d'échanges, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes</li> <li>↳ Mise en réseau et appui à l'émergence de groupes porteurs d'initiatives nouvelles</li> <li>↳ Elaboration d'un cahier des charges pour structurer la filière</li> </ul> <p>Construire un projet territorial d'éducation à l'environnement à l'échelle du Pays - « <b>Inciter aux comportements éco-responsables</b> » (Fiche action n° 3)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Renforcer les partenariats et favoriser la cohérence territoriale des projets en éducation à l'environnement</li> </ul> <p>Expérimenter et Démontrer l'intérêt des énergies renouvelables et des économies d'énergie au quotidien en développant des exemples d'usages</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Soutenir le développement d'un pôle de promotion et de conseil sur l'éco-construction/domotique et les énergies renouvelables</li> </ul> <p>Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Promouvoir les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès des collectivités locales</li> </ul>	
<p align="center"><b>Effets attendus sur le territoire</b></p>	
<p>Réussir la mixité du territoire, entre usages et paysages, en développant une approche transversale et concertée pour penser autrement l'aménagement du territoire</p> <p>Maintenir la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités territoriales</p> <p>Faire évoluer les modes de vie et les gestes du quotidien</p>	
<p align="center"><b>Actions éligibles</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mise en réseau et appui à l'émergence de groupes porteurs d'initiatives nouvelles,</li> <li>↳ Elaboration d'un cahier des charges pour structurer la filière énergétique locale,</li> <li>↳ Expérimentations : réalisation d'études de faisabilité et élaboration de prototypes, site pilote (valorisation énergétique des déchets et filière de méthanisation, filière éco-construction, ...)</li> <li>↳ Animation d'un espace « vitrine-centre de ressources » dédiée à l'éco-construction et aux énergies renouvelables</li> <li>↳ Animation d'une stratégie énergétique à l'échelle des EPCI ou du Pays</li> <li>↳ Réalisation un état des lieux des pratiques de l'éducation à l'environnement sur le territoire</li> <li>↳ Animation, conception d'outils pédagogiques pour communiquer et sensibiliser les scolaires et le grand public (l'empreinte écologique, promotion des économies d'énergie, des énergie renouvelable, savoir faire traditionnels locaux, insertion des produits locaux et / ou bio dans la restauration collective....)</li> <li>↳ Mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement, les élus, collectivités territoriales, enseignants et professionnels du territoire</li> <li>↳ Appui à l'élaboration d'une démarche collective (projet territoriale d'éducation à l'environnement à l'échelle Pays),</li> <li>↳ Création d'un centre de découverte aux matériaux et à la gestuelle des techniques anciennes de construction</li> <li>↳ Organisation de temps d'échanges, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes (valorisation énergétique des déchets et filière de méthanisation, filière éco-construction, ...)</li> <li>↳ Développement de la filière bois énergie issu de l'entretien durable des boisements agricoles locaux : des outils d'aide à la décision pour les collectivités, particuliers, entreprises, ...</li> </ul>	



<p>Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 321 C</p>	<p align="center"><b>Favoriser et Développer l'éco-citoyenneté et l'utilisation des énergies renouvelables</b></p>	
<p align="center"><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <p>Collectivité territoriale et leur groupement, Groupement Intérêt Public, Organismes consulaires</p> <p>Les maîtres d'ouvrages privés sont éligibles s'ils s'intègrent dans un projet global de territoire ou relevant d'une action d'intérêt général</p> <p>Les associations</p> <p>Les groupements d'employeurs associatifs, société coopérative d'intérêt collectif</p> <p>...</p> <p>Bénéficiaires inéligibles : les particuliers et les entreprises</p>	
<p align="center"><b>Dépenses éligibles</b></p>	<p>Investissement immobilier :</p> <p>Plafond de dépenses éligibles de 100 000.00€</p> <p>Investissements matériels :</p> <p>outils de sensibilisation, de communication et de promotion matériels informatiques investissements pour des systèmes autonomes en énergie, expérimentations en matière d'énergie renouvelable</p> <p>Investissements immatériels :</p> <p>études, enquêtes qualitatives animation, de conception d'outils et de concertation frais de personnel (salaire et charges...) frais de structure dédiés à l'action éligible</p> <p>...</p>	
<p align="center"><b>Taux de l'aide publique</b></p>	<p align="center"><b>Le taux d'aide cofinancée maximum de 100%</b></p>	
<p align="center"><b>Articulation avec les autres fonds</b></p>	<p><i>Les actions inscrites dans l'ODESCA du Pays du Trégor-Goëlo selon l'axe: "Favoriser la prise en compte des enjeux du développement durable"; se décline en trois actions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Sensibiliser les artisans intervenant dans le domaine de la construction aux pratiques de l'éco-construction,</i></li> <li>▪ <i>Sensibiliser les artisans des métiers de la bouche aux économies d'énergie,</i></li> <li>▪ <i>Favoriser la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'aménagement et le développement des zones d'activités (artisanales et/ou commerciales)</i></li> </ul> <p><i>Ces actions seront financées en priorité par ce dispositif. Cependant, une fois l'ODESCA terminée en 2010, le GAL se réserve la possibilité de prendre le relais financier pour certaines actions.</i></p>	
<p align="center"><b>Critères d'éligibilité</b></p>	<p>Aide au démarrage : Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans</p> <p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale</p>	
<p align="center"><b>Indicateurs</b></p>		
<p align="center"><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<p>Nombre d'actions aidées</p> <p>Nombre d'associations mobilisées dans le cadre du projet territorial d'éducation à l'environnement</p>	<p align="center">13</p> <p align="center">25</p> <p align="center">8</p>



Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 321 C	<b>Favoriser et Développer l'éco-citoyenneté et l'utilisation des énergies renouvelables</b>	
	Nombre de réunions d'échanges et de concertation	
Indicateur de résultat	Nombre de filières énergétiques créées localement Nombre d'EPCI mobilisées dans le cadre d'une stratégie énergétique locale Nombre d'opérations exemplaires développées Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (objectif Grenelle de l'environnement)	1 7 3 20%



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 323D</b>	<b>Préserver et Mutualiser le patrimoine naturel</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le pays du Trégor-Goëlo possède un patrimoine naturel riche et diversifié : milieux littoraux, espaces intérieurs remarquables, faunes et flores diversifiées. Ce sont des facteurs majeurs de leur attractivité et de la qualité du cadre de vie.</p> <p>L'évolution des activités humaines peut contribuer à la fragilisation des écosystèmes. C'est pourquoi, le pays du Trégor-Goëlo souhaite promouvoir la mise en valeur des espaces naturels et le développement des activités compatibles avec une gestion perenne des espèces et des espaces :</p> <p>Maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale - « <b>Recherche d'équilibre entre les usages et fonctions de l'espace</b> » (Fiche action n° 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Créer des espaces multi-usages en zone périurbaine et littorale</li> <li>Faire du paysage un élément identitaire à préserver</li> <li>↳ Faire du paysage un vecteur de communication et d'échanges entre acteurs du monde rural</li> </ul> <p>Structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2)</p> <p>Faire émerger et soutenir la création d'activités en milieu rural s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels locaux et les ressources du territoire</p>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Faire du paysage un projet de territoire renforçant l'échange ville-campagne/littoral-rural et le dialogue entre agriculteurs, élus et habitants</p> <p>Réussir la mixité du territoire, entre usages et paysages, en développant une approche transversale et concertée pour penser autrement l'aménagement du territoire</p> <p>Maintenir la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités territoriales</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Equipements de circuits de randonnées, instruments de découverte de sites naturels sur le territoire rural</li> <li>↳ Appui à la mise en place d'outils de type Charte paysagère, ...</li> <li>↳ Création de sentiers d'interprétation, de cheminement de la biodiversité...</li> <li>↳ Mis en valeur du bocage</li> <li>↳ Soutien à la structuration de centres de ressources et de valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux en milieu rural</li> <li>↳ Valorisation du site de Pênhoat-Lancerf (Maison de l'estuaire)...</li> <li>↳ Equipements de circuits de randonnées, instruments de découverte de sites naturels remarquables sur le territoire rural</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivité territoriale et leur groupement,</li> <li>Groupement Intérêt Public,</li> <li>Les établissements publics,</li> <li>Les associations,</li> <li>Les propriétaires privés,</li> <li>Les syndicats professionnels.</li> <li>...</li> </ul>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation et mis en valeur du patrimoine</li> <li>Création de sentier d'interprétation</li> <li>Outils de sensibilisation, de communication et de promotion</li> </ul> <p>Investissements immatériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements liés à la création d'un observatoire de la biodiversité</li> </ul>





Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 323D	<b><i>Préserver et Mutualiser le patrimoine naturel</i></b>	
	élaboration de chartes paysagères études, diagnostics, plans de gestion temps d'animation et de conception d'outils	
<b>Taux de l'aide publique</b>	Le taux d'aide cofinancée maximum est de 100%	
<b>Critères d'éligibilité</b>	Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de sites valorisés	5
	Nombre d'actions de sauvegarde du patrimoine rural aidé	4
<b>Indicateur de résultat</b>	Outils mis en place pour améliorer la qualité paysagère	1
	Nombre sentiers réalisés	3



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 323E</b>	<b><i>Faire du Paysage un élément identitaire à préserver</i></b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>L'attractivité du littoral et le phénomène de périurbanisation autour des zones urbaines de Lannion et Paimpol engendrent des déséquilibres multiples et préjudiciables dans l'aménagement du territoire : perte de continuités écologiques et banalisation des paysages,</p> <p>Il convient donc de maintenir les équilibres écologique, culturel et culturel sur le territoire, garante de son identité, son attractivité et de la qualité du cadre de vie, au travers des objectifs suivants :</p> <p>↳ Faire du paysage un vecteur de communication et d'échanges entre acteurs du monde rural « Recherche d'équilibre entre les usages et fonctions de l'espace » (Fiche action n° 1) :</p> <p>Présenter une image créative et dynamique du paysage de notre territoire pour le rendre plus attractif.</p> <p>Accompagner les populations rurales dans une appropriation active et contemporaine de leur paysage permettant de recréer du lien social.</p> <p>Contribuer à la compréhension des paysages en identifiant les facteurs qui les transforment.</p> <p>↳ Faire émerger et soutenir la création d'activités en milieu rural s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels locaux et les ressources du territoire « Développer des filières économiques locales » (Fiche action n° 2) :</p> <p>Améliorer la connaissance, la protection et la mise en valeur des espaces naturels par l'utilisation des savoir-faire et des matériaux locaux</p>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Faire du paysage un projet de territoire renforçant l'échange ville-campagne/littoral-rural et le dialogue entre agriculteurs, élus et habitants</p> <p>Valorisation d'un patrimoine culturel et de savoirs faire</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<p>↳ Elaboration de projets culturels et artistiques pour communiquer autour à la préservation du paysage</p> <p>↳ Elaboration de projet culturel pour amener les habitants, enfants et adultes, les agriculteurs à découvrir de façon renouvelée le paysage dans lequel ils vivent et la façon dont les activités humaines agissent sur le paysage</p> <p>↳ Développement de l'approche sensorielle autour des paysages,</p>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <p>Collectivité territoriale et leur groupement,</p> <p>Groupement Intérêt Public,</p> <p>Les établissements publics,</p> <p>Les associations,</p> <p>...</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissement immobilier :</p> <p>Plafonds des dépenses éligibles à 100 000.00€</p> <p>Investissements matériels :</p> <p>Outils de sensibilisation, de communication et de promotion</p> <p>Outils pédagogiques</p> <p>Investissements et équipements liés à l'élaboration des projets artistiques</p> <p>Résidence d'artiste,</p> <p>Exposition itinérante,</p> <p>Investissements immatériels :</p> <p>études</p> <p>temps d'animation, de conception d'outils et de communication</p> <p>organisation d'événements culturels ...</p>



Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 323E	<b><i>Faire du Paysage un élément identitaire à préserver</i></b>	
	frais de fonctionnements dédiés à l'action mis en en place frais de personnel action de sensibilisation au patrimoine de proximité	
<b>Taux de l'aide publique</b>	Le taux d'aide cofinancée maximum est de 100%	
<b>Critères d'éligibilité</b>	Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficiant d'une dimension pluri-communale	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'actions aidées	<b>8</b>
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre d'acteurs mobilisés autour du paysage	<b>4</b>
	Nombre d'action mobilisée autour des savoirs faire	<b>2</b>
	Nombre de projets artistiques réalisés	<b>3</b>



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 331</b>	<b>Sensibiliser et Former aux comportements Eco responsables</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le développement de l'éducation et de la formation des acteurs locaux est l'indispensable action pour impulser des changements dans les comportements et les modes de vie.</p> <p>Dès lors, cette prise de conscience apparaît primordiale car elle conditionne la mise en oeuvre du plan de développement sur le territoire, notamment autour des actions suivantes :</p> <p>Favoriser l'accès aux services et la mobilité des personnes - « <b>Recherche d'équilibre entre les usages et fonctions de l'espace</b> » (Fiche action n° 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Garantir le maillage d'offre de services sur le territoire et améliorer les points d'accueil du public</li> <li>↳ Créer une plateforme des services à la personne pour renforcer et professionnaliser les associations de services à la personne</li> </ul> <p>Structurer la filière touristique en milieu rural et renforcer l'attractivité de l'espace rural - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Faire émerger et soutenir la création d'activités en milieu rural s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels locaux et les ressources du territoire</li> <li>↳ Accompagner le développement de l'agritourisme et renforcer la fonction éducative de l'accueil à la ferme</li> </ul> <p>Développer l'éducation et la formation des acteurs locaux, outils du changement, en cohérence avec la stratégie du territoire - « <b>Inciter aux comportements éco-responsables</b> » (Fiche action n° 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Eduquer et sensibiliser aux circuits courts et à l'empreinte écologique des aliments</li> <li>↳ Promouvoir les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès des collectivités locales</li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Faire évoluer les modes de vie et les gestes du quotidien de l'ensemble des acteurs économiques, collectivités et usagers vers un comportement Eco-responsable</p> <p>Ouvrer pour une culture du développement durable</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Formation des agents d'accueil polyvalents de structures aux services publics mutualisés</li> <li>↳ Actions de sensibilisation et de formation des professionnels dans la mise en place d'une plateforme des services à la personne</li> <li>↳ Accompagnement, formation et réunions d'échanges pour professionnaliser et développer une offre d'accueil touristique de qualité innovante (accueil de personnes handicapées, adultes dépendants, personnes en difficulté sociale, ...)</li> <li>↳ Organisation de temps de rencontres, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes pour favoriser l'échange entre acteurs touristiques</li> <li>↳ Accompagnement des porteurs de projets touristiques (organisation de temps de formation, d'échange, mis à disposition de moyens, diagnostics, études,...)</li> <li>↳ Actions d'information, de sensibilisation et de formation action en direction des acteurs touristiques</li> <li>↳ Formation des gestionnaires et cuisiniers des restaurants collectifs à l'équilibre alimentaire et à la gestion des coûts et organisation de cours collectifs de cuisine (insertion des produits locaux et / ou bio dans la restauration collective)</li> <li>↳ Organisation et animation de réunion d'échanges et d'information à destination des élus, producteurs, gestionnaires de la restauration collective (insertion des produits locaux et / ou bio dans la restauration collective,..)</li> <li>↳ Actions de sensibilisation et de formations collectives auprès des élus et des usagers sur les thématiques « les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès des collectivités locales »</li> <li>↳ Organisation de temps d'échanges, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes de filière énergétique locale</li> <li>↳ Accompagnement des porteurs de projets et appui à la création et au développement des micro-entreprises</li> <li>↳ Organisation de temps d'échanges, de rencontres et de visites d'expériences pour accompagner et parrainer les porteurs de projets agri-ruraux</li> <li>↳ Organisation de temps d'échanges, de débats et de mise en valeur des initiatives existantes (à destination des acteurs locaux)</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires :</p> <p>Les établissements publics,</p> <p>Les associations,</p> <p>...</p>



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 331</b>	<b>Sensibiliser et Former aux comportements Eco responsables</b>	
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>les bénéficiaires ultimes peuvent être des personnels de PME</p> <p>Investissements matériels :</p> <p>Outils de sensibilisation, de communication et de promotion</p> <p>Outils pédagogiques</p> <p>Investissements et équipements liés à l'élaboration formations et action de sensibilisation, d'information</p> <p>Outils informatiques</p> <p>Investissements immatériels :</p> <p>Coût des formations</p> <p>Les dépenses directement rattachées aux actions de formation, d'information et sensibilisation (conception et édition des documents pédagogiques, rémunération des intervenants</p> <p>frais de fonctionnements dédiés à l'action de formation, information ou sensibilisation mis en place</p> <p>les dépenses directement liées aux actions d'ingénierie,</p>	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<p>Dans le respect du régime d'aide X64/08 (régime exempté en application du règlement 800/2008) le taux maximal de l'aide cofinancée par le FEADER, est fixé à :</p> <p>- 70 % (ME) ou 80% (PE) de l'assiette (dépense éligible éventuellement plafonnée) pour les formations générales au bénéfice de PME. Pour information ces taux constituent aussi les taux maximum d'aide publique autorisés.</p> <p>-35% (ME) ou 45% (PE) de l'assiette (dépense éligible éventuellement plafonnée) pour les formations spécifiques au bénéfice de PME. Pour information ces taux constituent aussi les taux maximum d'aide publique autorisés.</p> <p>Dans les autres cas (public hors PME) le taux maximal de l'aide cofinancée par le FEADER, est fixé à 80%. Pour information ce taux constitue aussi, dans ces cas, le taux maximum d'aide publique autorisé.</p>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale</p>	
<b>Indicateurs revoir la mise en forme pour mettre la valeur cible en face de l'indicateur concerné</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	<p>Nombre de jour de formations réalisées par participant</p> <p>Nombre de formations organisées auprès des gestionnaires et cuisiniers de la restauration collective</p> <p>Nombre de journées promotionnelles et de temps forts autour des produits locaux de qualité</p> <p>Nombre de réunions d'informations et d'actions de sensibilisation organisées</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation à l'agritourisme</p> <p>Nombre d'actions de promotions et de formations menées autour de l'éco-construction et des énergies renouvelables</p> <p>Nombre d'actions de formation, réunions d'échanges autour de l'accueil à la ferme,</p>	<p>3</p> <p>9</p> <p>5</p> <p>10</p> <p>5</p> <p>7</p> <p>5</p>
<b>Indicateur de résultat</b>	<p>Nombre de restaurants collectifs ayant intégrés les produits locaux de qualité</p> <p>Nombre de professionnels du tourisme intégré dans une démarche de qualité</p> <p>Nombre d'agriculteurs ayant développés l'accueil à la ferme dans le cadre de ce programme</p> <p>Part des produits BIO dans les restaurations collectives</p>	<p>15</p> <p>20</p> <p>5</p> <p>20%</p>



Code mesure LEADER : 413 Dispositif PDRH : 341B	<b>Construire de nouveaux équilibres via une gestion concertée de l'espace</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>L'attractivité du littoral et le phénomène de périurbanisation autour des zones urbaines de Lannion et Paimpol engendrent des déséquilibres multiples et préjudiciables dans l'aménagement du territoire : perte de continuités écologiques et banalisation des paysages, hausse de la pression foncière dans certains secteurs au détriment de la mixité sociale et générationnelle, déplacement des populations les plus défavorisées et éloignement des principaux lieux d'équipement et de services, perte d'espaces dévolus à l'emploi agricole et éclatement des exploitations agricoles.</p> <p>Il convient donc de maintenir les équilibres socio-économiques, environnementaux et la diversité du territoire, garante de son attractivité et de la qualité du cadre de vie, au travers des objectifs suivants :</p> <p>Concilier les usages et besoins de chacun par une gestion concertée du foncier - « <b>Recherche d'équilibre entre les usages et fonctions de l'espace</b> » (Fiche action n° 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Soutenir les initiatives de gouvernance locale visant à assurer l'équilibre social, économique et environnemental du territoire</li> </ul> <p>Maintenir les espaces agricoles dans des lieux stratégiques et conforter l'agriculture périurbaine et littorale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Mettre en place une plateforme d'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles et à l'installation des agriculteurs</li> <li>↳ Favoriser le maintien des exploitations agricoles, la réduction des coûts énergétiques par la réorganisation des structures foncières</li> </ul> <p>Valoriser les produits locaux de qualité par le biais des circuits courts et de la vente directe - « <b>Développer des filières économiques locales</b> » (Fiche action n° 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organiser et structurer les filières courtes de la production à la distribution sur le Pays du Trégor Goëlo</li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Réussir la mixité du territoire, entre usages et paysages, en développant une approche transversale et concertée pour penser autrement l'aménagement du territoire</p> <p>Maintenir la qualité du cadre de vie et renforcer les solidarités territoriales</p> <p>Dynamiser les territoires rétro-littoraux et intérieurs et assurer un développement équilibré des territoires</p> <p>Maintenir une agriculture de proximité pour renforcer l'échange ville-campagne</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Création d'un outil de gouvernance locale et lieu de rencontre et d'harmonisation des outils existants sur le territoire,</li> <li>↳ Animation d'une démarche de Gestion Intégrée des Zones Côtières et création d'un outil d'aide à la décision permettant une gestion prospective de l'évolution des activités sur les zones côtières,</li> <li>↳ Expérimenter une évaluation du foncier (en cohérence avec le futur Etablissement Public Foncier Régional)</li> <li>↳ Elaboration d'un outil partagé de gestion du foncier</li> <li>↳ Réalisation d'études prospectives sur les dynamiques démographiques et les demandes à venir en matière de foncier pour identifier les réserves foncières,</li> <li>↳ Création d'un état des lieux des projets des exploitants (transmission ou installation),</li> <li>↳ Promouvoir les échanges amiables de fonciers ou de cultures dans des secteurs périurbains confronté à la pression foncière et ruraux avec un morcellement important du parcellaire</li> <li>↳ Mise en œuvre d'une stratégie locale sur le développement des circuits courts</li> <li>↳ Construction d'un outil d'animation entre collectivités et professionnels agricoles pour trouver des solutions propices au maintien des activités dans des endroits identifiés comme stratégiques (couronne périurbaine, rétro-littoral, ...)</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Les Etablissements public de Coopération Intercommunale</p> <p>Les associations,</p> <p>Organisme professionnel,</p> <p>Etablissement consulaire,</p> <p>Etablissement public</p> <p>...</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p>Investissements matériels :</p> <p>Outils de sensibilisation, de communication et de promotion</p> <p>Outils pédagogiques</p>



<b>Code mesure LEADER : 413</b> <b>Dispositif PDRH : 341B</b>	<b><i>Construire de nouveaux équilibres via une gestion concertée de l'espace</i></b>	
	<p>Investissements et équipements liés à l'élaboration du projet Outils et équipements informatiques</p> <p>Investissements immatériels : Salaires, charges directes et indirectes (frais de déplacement), Prestation externe : intervention de cabinet extérieur Animation, Frais de structure dédiés aux actions, ...</p>	
<b>Taux de l'aide publique</b>	Le taux d'aide cofinancée maximum est de 100%	
<b>Articulation avec les autres fonds</b>	<i>La mise en œuvre d'une démarche GIZC ne relève pas des fonds FEP sur le territoire du Pays du Trégor-Goëlo.</i>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	<p>Aide au démarrage : Seules les opérations en démarrage seront subventionnées avec une aide limitée à une durée maximale de 3 ans</p> <p>Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets</p> <p>Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire</p> <p>Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale</p>	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre d'actions d'acquisition de compétences et d'actions d'animation, Dispositif circuit court mis en place Dispositif d'accompagnement à la transmission	1 1 1
<b>Indicateur de résultat</b>	Etudes et outils mis en place pour gérer le foncier Etudes et outils mis en place pour structurer les circuits courts	1 1



<b>Code mesure LEADER : 421</b> <b>Dispositif PDRH : 421</b>	<b>Coopération interterritoriale et transnationale</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>Le GAL du Pays du Trégor-Goëlo affirme son intention de coopérer afin d'enrichir son projet, renforcer et prolonger les dynamiques locales par des échanges avec d'autres territoires ayant des problématiques et des objectifs communs, s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ l'expérience de coopération acquise au travers du programme LEADER + dans le cadre duquel plusieurs projets de coopération ont été initiés et 3 sont actuellement mis en oeuvre</li> <li>↳ en lien avec la mobilisation du Conseil de développement et les perspectives de coopération identifiées dans le cadre du programme de Coopération transfrontalière INTERREG IV A Manche 2007-2013</li> <li>↳ la coopération avec le Pays de Guingamp menée depuis 4 dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'une Charte de l'environnement et du développement durable, partenariat renforcé par la création du SAGE « Argoat Trégor-Goëlo »</li> </ul> <p>Fort de ces expériences, le territoire ambitionne de mener à bien un projet de coopération transnationale et de développer un savoir-faire, une méthode de coopération pour prolonger la coopération au travers du programme INTERREG.</p> <p>Par le biais de la coopération le GAL du Pays du Trégor-Goëlo souhaite</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prolonger et renforcer stratégie de développement territoriale,</li> <li>▪ Enrichir son projet de territoire d'une dimension interterritoriale ou transnationale susceptible de conforter et de pérenniser les actions existantes,</li> <li>▪ Echanger de nouvelles expériences et identifier de nouvelles réponses aux enjeux de votre territoire</li> </ul> <p>Inscrire le paragraphe ci-dessous dans l'encart sur les actions éligibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Prolonger et renforcer la stratégie de développement territoriale</p> <p>Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire</p> <p>Aller à la rencontre de l'autre, découvrir des manières de penser et d'agir autrement</p> <p>Développer l'ouverture et la conscience européenne du territoire</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<p>Les actions menées dans ce cadre devront s'articuler autour des trois axes stratégiques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Recherche d'équilibre entre les usages et fonctions de l'espace »</li> <li>▪ « Développer des filières économiques locale »</li> </ul> <p>A titre d'exemple :</p> <p>Pour un développement de la filière bois énergie issu de l'entretien durable des boisements agricoles locaux : des outils d'aide à la décision pour les collectivités, particuliers, entreprises, ...</p> <p>Développer des réponses mutualisées et partenariales adaptables sur tous les territoires sur les thématiques de l'emploi (multi-activité) et du logement des saisonniers</p> <p>Travailler sur le maintien et renfort de l'agriculture à travers la valorisation et la promotion des produits locaux de qualité et le développement des circuits courts</p> <p>Valoriser le patrimoine commun de la Toile et du lin sous des aspects touristiques, économiques et pédagogiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « Inciter aux comportement éco-responsable »</li> </ul>	
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Bénéficiaires finaux :</p> <p>Les collectivités territoriales et leurs groupements</p> <p>Les associations</p> <p>Un organisme professionnel,</p> <p>Un établissement public</p>





<b>Code mesure LEADER : 421</b> <b>Dispositif PDRH : 421</b>	<b><i>Coopération interterritoriale et transnationale</i></b>	
	Un partenariat public-privée Les agriculteurs et leurs groupements Les Chambres consulaires Une entreprise Artisans Syndicats	
<b>Dépenses éligibles</b>	Investissements matériels : Outils de sensibilisation, de communication et de promotion Outil et matériels informatiques Investissement et équipement liés à l'élaboration u projet Outils pédagogiques, Petit matériel  Investissements immatériels : études, enquêtes qualitatives Frais de conception d'outils et de concertation, Frais de personnel (salaire et charges...), Frais de structure dédiés aux actions, Frais de traduction, d'interprète, Prestataire externe : intervention d'un cabinet extérieur, Animation, ...	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<b>Le taux d'aide cofinancée maximum est de 100%</b>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets  Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire  Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficié d'une dimension pluri-communale	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projet de coopération, Nombre de GAL engagés dans un projet de coopération,	4 3
<b>Indicateur de résultat</b>	Actions de coopération interterritoriale aidées Actions de coopération transnationale aidées	3 1



<b>Code mesure LEADER : 431</b> <b>Dispositif PDRH : 431</b>	<b>Animation, gestion et évaluation du programme LEADER</b>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	
<p>C'est le GIP du Pays du Trégor-Goëlo en tant que Groupe d'Action Locale qui, après avoir assuré l'élaboration du programme, mettra en oeuvre la stratégie du territoire au travers d'une mission d'animation, de gestion technique, de suivi et d'évaluation de ce programme LEADER 2007-2013.</p> <p>L'équipe opérationnelle sera composée de 1.8 ETP.</p> <p><b>L'animation</b></p> <p>La dynamique territoriale du Pays s'appuie depuis plusieurs années sur la mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux. Ce réseau sera donc largement associé à la mise en oeuvre du programme et contribuera à la réussite de ce projet de territoire.</p> <p>L'animation est fondamentale puisqu'elle permet de travailler en étroite relation avec les animateurs locaux mais aussi d'informer les bénéficiaires sur les possibilités de financement offertes par ce programme européen et de les accompagner dans le processus d'instruction.</p> <p>Compte tenu de l'articulation du plan de développement avec les programmes portés par le Pays, l'animation pourra également être assurée, en fonction des thématiques abordées, par l'équipe technique du Pays.</p> <p><b>La gestion</b></p> <p>La gestion du programme LEADER 2007-2013 doit être rigoureuse et efficace afin de travailler en confiance avec les porteurs de projets et les responsables. Chaque dossier doit être géré, suivi et contrôlé sur le plan administratif et comptable.</p> <p>La mise en oeuvre du programme nécessite une organisation des procédures transparentes pour tous les partenaires et rapidement applicable pour les utilisateurs.</p> <p><b>L'évaluation</b></p> <p>En parallèle, une évaluation interne en continu sera conduite par l'animateur du GAL à partir des critères de réalisation définis dans le dossier de candidature et permettra de rendre compte au Comité de programmation et aux financeurs du programme du degré de réalisation du programme et de son état d'avancement.</p> <p>Le GAL veillera à la valorisation des résultats de l'évaluation auprès des bénéficiaires et partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens. Ces informations seront un support pour négocier, communiquer, mobiliser et engager un débat sur la mise en oeuvre du programme.</p> <p>Cette démarche d'évaluation pourra être menée en partenariat avec les instances du Pays et le Conseil de développement afin d'échanger et de diffuser une méthode d'évaluation à l'ensemble des programmes portés par le Pays.</p>	
<b>Effets attendus sur le territoire</b>	
<p>Prolonger et renforcer la stratégie de développement territoriale du pays Trégor-Goëlo</p> <p>Renforcer la cohésion, l'identité et l'image du territoire</p> <p>Aller à la rencontre de l'autre, découvrir des manières de penser et d'agir autrement</p> <p>Développer l'ouverture et la conscience européenne du territoire</p>	
<b>Actions éligibles</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Apporter une assistance technique auprès des porteurs de projets pour la définition, la mise en oeuvre des actions, la constitution du dossier de demande de subventions et dans la recherche de financements</li> <li>↳ Assurer un suivi et un contrôle des réalisations</li> <li>↳ Organiser et animer les Comités de programmation du GAL du Pays du Trégor-Goëlo</li> <li>↳ Mettre en place des actions d'information et de promotion du programme LEADER 2007-2013 à destination des élus locaux et du grand public</li> <li>↳ Participer au réseau rural au niveau régional, national et européen (participation aux réunions de réseau, manifestations régionales ou interrégionales, aux formations au niveau régional et national, réunions des gestionnaires, capitalisation et participation à des projets de réseau de type création d'un référentiel régional d'évaluation, alimentation d'un espace de partage de documents de type Extranet, ...)</li> <li>↳ Préparer et remettre tous les documents administratifs aux porteurs de projet pour le suivi des dossiers</li> <li>↳ Assurer et gérer le secrétariat administratif du GAL et du Comité de programmation</li> <li>↳ Préparer et suivre les conventions attributives d'aide</li> </ul>	



Code mesure LEADER : 431		<b>Animation, gestion et évaluation du programme LEADER</b>
Dispositif PDRH : 431		
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Assurer les relations administratives avec le service coordinateur/service d'appui de proximité et l'organisme payeur</li> <li>↳ Tenir à jour le logiciel OSIRIS</li> <li>↳ Précision et hiérarchisation des indicateurs des fiches actions</li> <li>↳ Evaluation externe à mi-parcours et en fin de programme</li> <li>↳ Sensibilisation et formation de l'équipe technique et des membres du GAL</li> <li>↳ Constitution d'outils d'évaluation et de contrôle de la mise en oeuvre du plan de développement (enquête qualitatives et quantitatives, tableaux de bord, ...)</li> <li>↳ Valorisation et communication des résultats de l'évaluation auprès des bénéficiaires, partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires</b>	Bénéficiaires: Structure porteuse du GAL du pays du Trégor-Goëlo	
<b>Dépenses éligibles</b>	Investissements matériels : Outils de sensibilisation, de communication et de promotion Outil et matériels informatiques Investissement et équipement liés à la mise en oeuvre du programme Outils pédagogiques, Petit matériel  Investissements immatériels : études, enquêtes qualitatives Frais de conception d'outils et de concertation, Frais de personnel (salaire et charges,...), Frais de déplacement, Frais de structure, Frais de fonctionnement directement liés à la mise en oeuvre du programme, Frais de formation, Prestataire externe : intervention d'un cabinet extérieur, Animation, Accompagnement méthodologique ...	
<b>Taux de l'aide publique</b>	<b>Le taux d'aide cofinancées est de 100%</b>	
<b>Critères d'éligibilité</b>	Aide soumise à l'éco-conditionnalité : Les maîtres d'ouvrage sont incités à prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs projets  Caractère innovant et pilote du projet : Les actions seront réalisées à titre expérimental et leur financement sera assorti d'une obligation de diffusion et de transfert sur le territoire  Caractère structurant du projet : Les projets devront relever d'une approche collective et/ou bénéficier d'une dimension pluri-communale	
<b>Indicateurs</b>		
<b>Indicateurs de réalisation</b>	Nombre de projets étudiés Nombre de projets financés Nombre de projets réalisés Action de communication et de sensibilisation réalisées Nombre de jours consacrés au réseau	150 120 95% 10 60 jours
<b>Indicateur de résultat</b>	Consommation de la dotation FEADER	<b>1 558 616€</b>